

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2022-037

PUBLIÉ LE 9 MARS 2022

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la santé publique

27-2022-02-15-00008 - DECISION N° DSP-SE-2022-02-15 DU 15 FEVRIER 2022 OUVRANT UN APPEL A CANDIDATURE POUR LA DELIVRANCE DES AGREMENTS EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE DES HYDROGEOLOGUES (2 pages)

Page 4

DDTM de l'Eure / Service Connaissance des Territoires, Sécurité Routière, Défense/Bureau Education Routière

27-2022-03-08-00001 - Arrêté DDTM/22/27/00100 portant retrait d'un C.S.S.R. Gasny SFT Conduite (2 pages)

Page 7

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure / Service Eau, Biodiversité, Forêts/Police de l'Eau et de la Pêche

27-2022-03-09-00001 - Arrêté n°DDTM/SEBF/2022-076 portant approbation des statuts des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) du département de l'Eure (2 pages)

Page 10

Nouvel Hôpital de Navarre / Direction Générale

27-2022-03-07-00003 - 2022 10 Délégation de signature **??** Monsieur Waterlot délègue sa signature à M. Malleret, M. Peley, Mme Sinoir et Mme Palierne pour la gestion des services économiques (3 pages)

Page 13

27-2022-03-07-00002 - 2022 11 Délégation de signature **??** Monsieur Waterlot délègue temporairement sa signature à Madame Boullier (2 pages)

Page 17

Préfecture de l'Eure / Sous-préfecture des Andelys

27-2022-02-28-00006 - Arrêté n°SPA/REG/2022/007/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys - MENILLES (2 pages)

Page 20

27-2022-02-28-00004 - Arrêté n°SPA/REG/2022/008/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys - HARQUENCY (2 pages)

Page 23

27-2022-02-28-00005 - Arrêté n°SPA/REG/2022/009/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys - SAINT-JULIEN-DE-LA-LIEGUE (2 pages)

Page 26

27-2022-03-02-00005 - Arrêté n°SPA/REG/2022/012/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys - Gasny (2 pages)

Page 29

27-2022-03-08-00002 - Arrêté n°SPA/REG/2022/025/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys - LERY (2 pages)	Page 32
27-2022-03-08-00003 - Arrêté n°SPA/REG/2022/026/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys - LA NEUVE-GRANGE (2 pages)	Page 35
27-2022-03-02-00006 - SKM_CArrêté n°SPA/REG/2022/010/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys - VANDRIMARE (2 pages)	Page 38

Agence régionale de santé de Normandie

27-2022-02-15-00008

DECISION N° DSP-SE-2022-02-15 DU 15 FEVRIER
2022 OUVRANT UN APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DELIVRANCE DES AGREMENTS EN
MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE DES
HYDROGEOLOGUES

Direction de la Santé publique
Pôle Santé environnement

DECISION N° DSP-SE-2022-02-15
Ouvrant un appel à candidature pour la délivrance des agréments
en matière d'hygiène publique des hydrogéologues

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DROCHE à compter du 15 juillet 2020,

VU les articles L 1321-2, R1321-14 du code de santé publique,

VU l'arrêté du 15 mars 2011, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2015, relatif aux modalités d'agrément de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique,

VU la décision n°2017-07-11 du 30 mai 2017 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les départements de la région Normandie et désignation des coordonnateurs et suppléants départementaux,

DECIDE

Article 1 : Est déclaré ouvert à compter du lundi 14 mars 2022, l'appel à candidature en vue de l'établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les cinq départements de la région Normandie.

Article 2 : Les dossiers de demande d'agrément sont à télécharger sur le site internet de l'ARS : <http://www.ars.normandie.sante.fr>.

Article 3 : Les dossiers de demande d'agrément (acte de candidature et dossier d'information dûment complétés) doivent être adressés avant le lundi 16 mai inclus :

- **Par voie électronique** (document signé par le candidat puis numérisé avant envoi) à beatrice.soisnard@ars.sante.fr et ars-normandie-sante-environnement@ars.sante.fr.
Un accusé de réception sera envoyé par la même voie au candidat.

OU

- **Par courrier recommandé en double exemplaire avec accusé de réception, à l'adresse suivante :**

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 | www.ars.normandie.sante.fr    

ARS NORMANDIE
Direction de la Santé publique - Pôle Santé environnement –
A l'attention de Madame SOISNARD
Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - 14050 CAEN Cedex 4

Article 4 : La Directrice de la santé publique de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque département de la région Normandie.

Fait à Caen, le 15 février 2022

P. Le Directeur général,
La Directrice de la santé publique



Nathalie VIARD

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <http://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 | www.ars.normandie.sante.fr    

DDTM de l'Eure

27-2022-03-08-00001

Arrêté DDTM/22/27/00100 portant retrait d'un
C.S.S.R. Gasny SFT Conduite



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté DDTM/22/27/00100 portant retrait d'un centre de stages de sensibilisation à la sécurité routière

- **VU** le code de la route, notamment ses articles L212-1 à L212-5, L213-1 à L213-7, L223-6, R212-1 à R 213-6, R 223-5 à R 223-9,
- **VU** le décret du 16 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure,
- **VU** l'arrêté DDTM/R18-0100 en date du 28 juin 2018 portant renouvellement de l'agrément d'un centre de stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du Premier Ministre du 12 février 2018 nommant Monsieur Laurent TESSIER en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure à compter du 19 février 2018,
- **VU** l'arrêté n° SCAED-20-58 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Laurent TESSIER, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure,
- **VU** la décision n° DDTM/2021-037 du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure du 15 décembre 2021 donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative,
- **VU** le courrier de Madame Sandrine TOP en date du 4 mars 2022,

Considérant la demande de Madame Sandrine TOP de mettre fin aux stages de sensibilisation à la sécurité routière en date du 4 mars 2022,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

A R R E T E

Article premier : l'arrêté préfectoral relatif à l'agrément n° **R 13 027 0010 0** délivré à Madame Sandrine TOP pour exploiter l'établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière situé 23 bis rue de Paris sous la dénomination « AUTO-ÉCOLE DE GASNY », est abrogé.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service concerné.

Article 3 : le présent arrêté peut-être contesté dans les 2 mois à compter de la date de notification :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision
- par recours hiérarchique auprès du secrétaire d'État chargé des Transports
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, l'absence de réponse de l'administration pendant un délai de 2 mois vaut rejet implicite, qui peut à son tour être contesté devant le tribunal administratif de Rouen.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture et le directeur des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Sandrine TOP.

Évreux, le 8 mars 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des
territoires et de la mer,
et par subdélégation

la cheffe du service connaissance des
territoires, sécurité routière, défense



Astrid ERENATI

2 / 2

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure - 1 avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 Évreux Cedex - tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

Direction départementale des territoires et de la
mer de l'Eure

27-2022-03-09-00001

Arrêté n°DDTM/SEBF/2022-076 portant
approbation des statuts des associations agréées
pour la pêche et la protection du milieu
aquatique (AAPPMA) du département de l' Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure

Arrêté n°DDTM/SEBF/2022-076 portant approbation des statuts des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) du département de l'Eure

Le préfet

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L434-3 et R.434-26 ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2013 modifié le 25 août 2020, fixant les conditions d'agrément et les statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;

VU les statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique approuvés lors des différentes assemblées générales ;

VU l'avis du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

CONSIDERANT

- que les statuts sont conformes aux statuts-type de l'arrêté ministériel du 25 août 2020, modifiant l'arrêté du 13 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;

- les procès-verbaux des assemblées générales adoptant les nouveaux statuts des AAPPMA de l'Eure

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

ARRÊTE

Article premier : Les statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique du département de l'Eure désignées ci-après sont validés et approuvés ;

5502 23AM 0 0

14/03/2022

Département de l'Eure

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

AAPPMA	Date de signature des statuts
La Mouche Charlevalaise	07/03/2021
La Truite Arc-en-Ciel	13/02/2021
L'Hameçon Chennebrunois	23/02/2021
La Truite Tilliéroise	22/09/2021
La Truite Avraise	30/10/2021
Association de Pêche de Bernay	24/02/2022
Société de Pêche de Serquigny	28/11/2021
La Truite Gisorsienne	10/09/2021
La Truite des Iles	29/03/2021
La Gaule Givernoise	04/09/2021
Les Pêcheurs de Chambray	13/02/2021
Union des Pêcheurs à la ligne de Louviers	19/07/2021
L'Hameçon Bretoisien	29/03/2021
La Bonne Touche de Conches	09/02/2022
Amicale des Pêcheurs de Damville	04/09/2021
La Truite de l'Iton	18/06/2021
Amicale des Pêcheurs Acquignyciens	27/02/2021
Entente Risloise	19/06/2021
La Gauloise de Beaumont	09/02/2022
La Truite Risloise	06/01/2022
Association des pêcheurs de la Risle	18/09/2021
Le Gardon Vernonnais	28/02/2021
La Seine et ses Poissons	28/03/2021
La Carpe Posienne	08/09/2021

Article 2 : Recours administratif

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télé-recours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et est consultable pendant une durée minimale d'un mois sur le site internet de la préfecture de l'Eure (<http://www.eure.gouv.fr>).

Article 3 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et notifié à Monsieur le président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et aux présidents des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique dans l'Eure.

Évreux, le **09 MARS 2022**

Le préfet

Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2022-03-07-00003

2022 10 Délégation de signature
Monsieur Waterlot délègue sa signature à M.
Malleret, M. Peley, Mme Sinoir et Mme Palierne
pour la gestion des services économiques

Décision PW/CDL/AG n° 2022/10

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35 ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur MALLERET François, Directeur Adjoint au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 février 2020,

Vu, le recrutement de Monsieur Bruno PELEY, Technicien Supérieur Hospitalier au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 1^{er} mars 2022,

Vu la décision administrative nommant Madame SINOIR Mariannick en tant qu'Adjoint des Cadres Hospitaliers en date du 1^{er} août 2014,

Vu le recrutement de Madame PALIERNE Virginie en tant qu'Adjoint des Cadres Hospitaliers au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 15 juin 2015,

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La délégation de signature n°2021/29 est abrogée.

Article 2 :

Monsieur François MALLERET, Directeur Adjoint, chargé de la Direction des Services Economiques et Financiers reçoit délégation à l'effet de signer, tous courriers administratifs et décisions relevant des **Services Economiques**, à savoir :

- La correspondance courante,
- Les courriers administratifs,
- Les bons de commande de la classe 6 pris en exécution d'un marché,
- Les bons de commande de la classe 2, travaux inclus, de moins de 30.000 € HT pris en exécution d'un marché,
- Les titres de recettes,
- Les factures pour service fait,
- Les balances mensuelles,
- Les amortissements,
- Les demandes de fournitures courantes.

2.1) En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MALLERET, la délégation de signature est accordée à Monsieur Bruno PELEY, Technicien Supérieur Hospitalier aux services économiques, à l'effet de signer tous courriers, documents ou actes énumérés au présent article 2 relevant des services économiques.

2.2) En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MALLERET et de Monsieur Bruno PELEY, la délégation de signature est accordée à Madame Mariannick SINOIR et Madame Virginie PALIERNE, Adjoints des Cadres Hospitaliers aux Services Economiques, à l'effet de leur permettre de signer tous courriers ou actes énumérés dans l'article 2, relevant des Services Economiques.

Article 3 :

Monsieur François MALLERET, Monsieur Bruno PELEY, Madame Mariannick SINOIR et Madame Virginie PALIERNE s'engagent à avertir le Directeur d'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

Article 4 :

Les courriers et décisions doivent porter la mention « Pour le Directeur et par délégation ».

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 7 mars 2022.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure. Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 7 mars 2022.

Le Directeur,



Patrick WATERLOT

<p>François MALLERET</p>  <p>Directeur Adjoint</p>	<p>Bruno PELEY</p>  <p>Technicien Supérieur Hospitalier</p>
<p>Mariannick SINOIR</p>  <p>Adjoint des Cadres Hospitalier</p>	<p>Virginie PALIERNE</p>  <p>Adjoint des Cadres Hospitalier</p>

Original de la décision : Dossier délégation de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2022-03-07-00002

2022 11 Délégation de signature
Monsieur Waterlot délègue temporairement sa
signature à Madame Boullier



Décision PW/AG n° 2022/11

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35 ;

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu, la Loi n°2011-803 du 05 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, la nomination de Madame Ramata BOULLIER, Cadre Socio-Educative à la Direction du Parcours Patient, de la Patientèle et des Affaires Médicales du Nouvel Hôpital de Navarre, en date du 1^{er} octobre 2021 ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La présente décision de délégation de signature est valable pour la journée du mercredi 9 mars 2022.

www.nh-navarre.fr

62, route de Conches – CS 32204 – 27022 Evreux Cedex – Tél : 02 32 31 76 76 – Fax : 02 32 31 77 91

Article 2 :

Madame Ramata BOULLIER, Cadre Socio-Educative reçoit délégation à l'effet de signer, certains documents administratifs relevant de la Direction de la patientèle, du parcours patient et des affaires médicales.

Le champ d'intervention de sa délégation, pour le volet « patientèle », est le suivant :

- les réquisitions judiciaires ou les commissions rogatoires dans le cadre des saisies de dossiers médicaux et demandes d'informations ;
- Les courriers relatifs à la transmission des dossiers médicaux (accusé de réception, demandes dans les services, réponse au patient, et complément d'enquête) ;

Article 3 :

Madame Ramata BOULLIER s'engage à avertir le Directeur d'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

Article 4 :

Les courriers et décisions doivent porter la mention « Pour le Directeur et par délégation ».

Article 5 :

La présente décision prend effet à la date de signature.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure. Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 7 mars 2022

Ramata BOULLIER



Cadre Socio-Educative



Le Directeur,



Patrick WATERLOT

Décision transmise à :

- Dossier délégation de signature
- Dossier carrière de l'agent
- Bureau des Entrées
- L'intéressé (e)
- Services Financiers

Préfecture de l'Eure

27-2022-02-28-00006

Arrêté n°SPA/REG/2022/007/ modifiant l arrêté
n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des
membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales pour les
communes de l arrondissement des Andelys -
MENILLES



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture des Andelys

Arrêté n°SPA/REG/2022/007 modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys

Le préfet,

- Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Vu** le décret du 26 janvier 2022 portant nomination de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2022-06 du 15 février 2022 donnant délégation de signature à M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté n° SPA/REG/2020/0073 du 11 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys ;
- Vu** la démission de M. Christophe MASSONET ;
- Vu** les propositions de M. le maire de Ménilles ;

ARRÊTE

Article 1: Pour la commune de Ménilles, l'annexe de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 est modifiée comme suit :

Conseiller/ère municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TG
Mme PORTIER Michèle	Mme ROHEL Marie-Claire Suppléante : Mme LIORET Véronique	Mme ROBLOT Monique Suppléante : Mme CHAMPAGNAT Nicole

Article 2 : Monsieur le sous-préfet des Andelys et Monsieur le maire de Ménilles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 28 février 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet des Andelys,



Nicolas LEBAS

Préfecture de l'Eure

27-2022-02-28-00004

Arrêté n°SPA/REG/2022/008/ modifiant l arrêté
n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des
membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales pour les
communes de l arrondissement des Andelys -
HARQUENCY



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture des Andelys

Arrêté n°SPA/REG/2022/008/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys

Le préfet,

- Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Vu le décret du 26 janvier 2022 portant nomination de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2022-06 du 15 février 2022 donnant délégation de signature à M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu l'arrêté n° SPA/REG/2020/0073 du 11 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys ;
- Vu la démission de Mme Alexandra DUFRESNE ;
- Vu les propositions de M. le maire d'Harquency ;

ARRÊTE

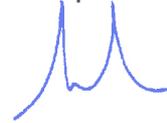
Article 1: Pour la commune d'Harquency, l'annexe de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 est modifiée comme suit :

Conseiller/ère municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TG
M. SABÉ Philippe	Mme SAUVALLÉ Sophie	Mme FOURNIAL Martine

Article 2 : Monsieur le sous-préfet des Andelys et Monsieur le maire d'Harquency sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 28 février 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet des Andelys,



Nicolas LEBAS

Préfecture de l'Eure

27-2022-02-28-00005

Arrêté n°SPA/REG/2022/009/ modifiant l arrêté
n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des
membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales pour les
communes de l arrondissement des Andelys -
SAINT-JULIEN-DE-LA-LIEGUE



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture des Andelys

Arrêté n°SPA/REG/2022/009/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys

Le préfet,

- Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Vu** le décret du 26 janvier 2022 portant nomination de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2022-06 du 15 février 2022 donnant délégation de signature à M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté n° SPA/REG/2020/0073 du 11 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys ;
- Vu** la démission de Mme Dominique CLAIRÉ ;
- Vu** les propositions de M. le maire de Saint-Julien-de-la-Liègue ;

ARRÊTE

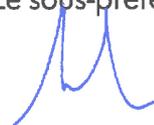
Article 1: Pour la commune de Saint-Julien-de-la-Liègue, l'annexe de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 est modifiée comme suit :

Conseiller/ère municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TG
M. PLANTE Eddy	Mme LORIN Sylvie	Mme RENOUARD-VALLET Fabienne
Suppléant : M. BEAUCHAMP Julien	Suppléant : M. BIENVENU Daniel	Suppléant : M. FREMONT Claude

Article 2 : Monsieur le sous-préfet des Andelys et Monsieur le maire de Saint-Julien-de-la-Liègue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 28 février 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet des Andelys,



Nicolas LEBAS

Préfecture de l'Eure

27-2022-03-02-00005

Arrêté n°SPA/REG/2022/012/ modifiant l' arrêté
n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des
membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales pour les
communes de l' arrondissement des Andelys -
Gasny



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°SPA/REG/2022/012/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys

Le préfet,

- Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Vu** le décret du 26 janvier 2022 portant nomination de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2022-06 du 15 février 2022 donnant délégation de signature à M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté n° SPA/REG/2020/0073 du 11 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys ;
- Vu** le décès de Mme Elisabeth CARPENTIER ;
- Vu** les propositions de M. le maire de Gasny ;

ARRÊTE

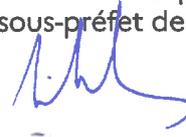
Article 1: Pour la commune de Gasny, l'annexe de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 est modifiée comme suit :

Conseillers municipaux – 1ère liste	Conseillers municipaux – 2ème liste
Mme MORAND Françoise Mme FERRY Sylvie Mme PEIGNÉ Françoise Suppléante : Mme FALAISE Josie	Mme SIPMA Véronique Mme BLANCHARD Isabelle Suppléant : M. VITULANO Daniele

Article 2 : Monsieur le sous-préfet des Andelys et Monsieur le maire de Gasny sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 02 mars 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet des Andelys,



Nicolas LEBAS

Préfecture de l'Eure

27-2022-03-08-00002

Arrêté n°SPA/REG/2022/025/ modifiant l arrêté
n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des
membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales pour les
communes de l arrondissement des Andelys -
LERY



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture des Andelys

Arrêté n°SPA/REG/2022/025/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys

Le préfet,

- Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Vu le décret du 26 janvier 2022 portant nomination de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2022-06 du 15 février 2022 donnant délégation de signature à M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu l'arrêté n° SPA/REG/2020/0073 du 11 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys ;
- Vu les démissions de M. COCAGNE Romuald, de Mme ABDALLAH Leïla et de Mme THIRIET Valérie ;
- Vu les propositions de Mme le maire de Léry ;

ARRÊTE

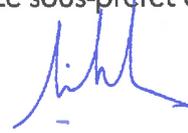
Article 1: Pour la commune de Léry, l'annexe de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 est modifiée comme suit :

Conseillers municipaux – 1ère liste	Conseillers municipaux – 2ème liste
M. MERLIN Eric M. NORMAND Bruno M. AUBERT Bertrand Suppléante : Mme JUSZKO Carole	Mme MÉREAUX Anne-Gaëlle M. DUMONTIER Marc Suppléant : M. LEFEVRE Eric

Article 2 : Monsieur le sous-préfet des Andelys et Madame le maire de Léry sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 08 mars 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet des Andelys,



Nicolas LEBAS

Préfecture de l'Eure

27-2022-03-08-00003

Arrêté n°SPA/REG/2022/026/ modifiant l arrêté
n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des
membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales pour les
communes de l arrondissement des Andelys - LA
NEUVE-GRANGE



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture des Andelys

Arrêté n°SPA/REG/2022/026/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys

Le préfet,

- Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Vu** le décret du 26 janvier 2022 portant nomination de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2022-06 du 15 février 2022 donnant délégation de signature à M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté n° SPA/REG/2020/0073 du 11 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys ;
- Vu** la démission de Mme BERTRAND Murielle ;
- Vu** les propositions de M. le maire de La Neuve-Grange ;

ARRÊTE

Article 1: Pour la commune de La Neuve-Grange, l'annexe de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 est modifiée comme suit :

Conseiller/ère municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TG
M. COULETTE Christophe	M. BONNIN Jean-Claude	M. IMBERT Hervé
Suppléant : M. ASSELINE Anthony	Suppléant : M. THIBAUX Georges	Suppléant : M. FARMANEL Roland

Article 2 : Monsieur le sous-préfet des Andelys et Monsieur le maire de La Neuve-Grange sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 08 mars 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet des Andelys,



Nicolas LEBAS

Préfecture de l'Eure

27-2022-03-02-00006

SKM_CArrêté n°SPA/REG/2022/010/ modifiant
l arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant
nomination des membres de la commission de
contrôle chargée de la régularité des listes
électorales pour les communes de
l arrondissement des Andelys - VANDRIMARE



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°SPA/REG/2022/010/ modifiant l'arrêté n°SPA/REG/2020/0073 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys

Le préfet,

- Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Vu** le décret du 26 janvier 2022 portant nomination de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2022-06 du 15 février 2022 donnant délégation de signature à M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- Vu** l'arrêté n° SPA/REG/2020/0073 du 11 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys ;
- Vu** la nomination de M. René PETIT en tant que 4ème adjoint ;
- Vu** les propositions de M. le maire de Vandrimare ;

ARRÊTE

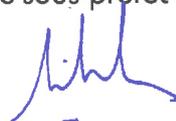
Article 1: Pour la commune de Vandrimare, l'annexe de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 est modifiée comme suit :

Conseiller/ère municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TG
M. BOUELLE Alain Suppléante : Mme VAILLANT Catherine	M. CHANGEY Charles	Mme MOULIN Stéphanie

Article 2 : Monsieur le sous-préfet des Andelys et Monsieur le maire de Vandrimare sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 02 mars 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet des Andelys,



Nicolas LEBAS